

BULLETIN

DU

Musée royal d'Histoire  
naturelle de Belgique

Tome VIII, n° 16.

Bruxelles, juin 1932.

MEDEDEELINGEN

VAN HET

Koninklijk Natuurhistorisch  
Museum van België

Deel VIII, n° 16.

Brussel, Juni 1932.

---

DESCRIPTION D'UN HIBOU PHASE ROUGE  
DE *BUBO AFRICANUS AFRICANUS* TEMM.

par Ch. DUPOND (Bruxelles).

---

Le 8 décembre 1931 le Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique recevait du Jardin zoologique d'Anvers, avec prière de le déterminer, un Hibou qui venait de mourir. Son plumage était d'une couleur brun rougeâtre très accentué, différant notablement de celui des autres espèces de Hiboux vus jusqu'ici. Il avait été importé par le port de Marseille, mais sa provenance exacte est inconnue.

Après bien des recherches nous arrivions à la conclusion que notre oiseau était un exemplaire rougeâtre du *Bubo africanus* TEMM.

D'après les auteurs, et notamment C. v. ERLANGER (1) : Les *Bubo africanus cinerascens* (GUÉR.) du nord, de l'est et de l'ouest de l'Afrique, diffèrent des *Bubo a. africanus* TEMM. de l'est, du sud et du sud-ouest de l'Afrique, par leur taille plus réduite; ensuite, chez le premier les taches claires sur le derrière de la tête et la nuque, ainsi que sur les épaules et les ouvertures des ailes, sont plus petites, plus mouchetées et de façon générale les dessins des parties supérieures sont plus fusionnés. La modification profonde des teintes chez notre sujet ne nous permit pas de faire des comparaisons utiles pour ces derniers caractères, mais étant données ses dimensions relativement res-

(1) C. v. ERLANGER : « Beiträge zur Vogelfauna Nordostafrikas », *J. f. O.*, 1904, p. 228.

treintes nous le considérons plutôt comme une variété de *Bubo a. cinerascens* (GUÉR.).

Pour plus de certitude nous avons envoyé le sujet au Musée de Berlin, où il a été examiné par M. le Prof. Dr. STRESEMANN, M. le Dr. HARTERT et M. le Prof. O. NEUMANN. Ces éminents ornithologistes sont d'avis que ce Hibou ne peut être qu'une variété roussâtre de *Bubo a. africanus* TEMM., et le Prof. STRESEMANN ajoute qu'il n'a jamais vu un exemplaire d'un roux de rouille aussi intense.

En voici la description :

Front et dessus de la tête, plumes à fond noir, bordé de roux cannelle, la couleur noire du fond diminuant graduellement en arrière pour faire place à un fond rouge roux ou roux cannelle, la tige des plumes, ainsi qu'une tache au bout restant noirs, et souvent une ligne transversale irrégulière noire. Ce dessin descend jusqu'au haut du dos où les taches noires ne sont plus aussi nettes et deviennent vermiculées de roux cannelle. Ce dessin vermiculé, mélange indécis et irrégulier de points et de zig-zags noirs sur fond roux, s'accroît encore sur les plumes du dos, les scapulaires et les couvertures supérieures des ailes, couvertures grandes, moyennes et petites. Scapulaires externes ayant leurs barbes externes, à fond cannelle, marquées de deux ou trois grandes taches blanches, bordées en haut d'une ligne étroite noire, le bout de la plume moucheté de noir comme le restant de la plume. Ces taches, du moins les dernières de chaque plume, bien visibles et formant deux larges lignes claires sur le dos. Une tache blanche, plus ou moins pure, est située sur la barbe externe près de l'extrémité des grandes et des moyennes couvertures supérieures des ailes, formant ainsi deux lignes transversales claires sur l'aile. Aigrettes noires, mais cannelle à la base et sur les trois quarts du bord interne; ces aigrettes de longueur normale chez les *Bubo*.

Rémiges primaires noirâtres et barrées de bandes irrégulières claires; ces bandes alternatives foncées et claires sont très impures, mouchetées et vermiculées de cannelle et de noirâtre, sur la face supérieure de l'aile, où celle-ci épouse le dessin général du dos, et plus pures à la face inférieure de l'aide, où elles sont simplement noirâtres et blanchâtres. Le noir des rémiges est moins foncé à la barbe externe qu'à la barbe interne, surtout à la face inférieure des pennes. Les bandes foncées sont

légèrement plus larges que les bandes claires ; le bout des plumes est noirâtre.

Les plumes du pouce ainsi que les couvertures primaires présentent les mêmes dessins que les rémiges primaires mais les bandes claires sont moins marquées.

Les rémiges secondaires, comme les primaires, mais les barres se fondent de plus en plus vers les plumes internes, pour devenir uniformément de couleur cannelle, mouchetée et vermiculée de noirâtre.

Queue de couleur cannelle au-dessus, de blanc sale au-dessous, les plumes traversées par quatre ou cinq bandes foncées. Ces bandes sont plus ou moins vermiculées de noir et de cannelle, au-dessus, mais assez pures au-dessous. Les rectrices sont donc construites sur le même plan et dans les mêmes nuances que les rémiges primaires, sauf que la queue se termine largement de couleur claire et les rémiges de couleur noirâtre.

Croupion à plumes cannelle, barrées de lignes étroites foncées. Sus-caudales de la couleur générale des dessins des rémiges secondaires internes, cannelle moucheté et vermiculé de noirâtre. Sous-caudales blanchâtres barrées de lignes étroites de couleur double, cannelle en avant, noirâtre en arrière. Les axillaires et les couvertures inférieures des ailes, comme les sous-caudales.

Disque facial à plumes déliées généralement terminées par le rachis allongé en forme de poil sétacé noir ; les plumes du lorum et près du bec, blanches, lavées de cannelle, celles des parties inférieures et latérales du disque, cannelle avec faibles traces de blanc, mais sans barres transversales, les plus externes latéralement, cannelle avec plus de blanc et terminées largement de noir, formant un croissant noir de chaque côté de la tête. Ligne sourcilière également noire. Région des oreilles variée d'un mélange de cannelle et de blanc. Côtés du cou, cannelle avec légères barres transversales noires, cette région se fondant insensiblement avec le dessin de la nuque. Menton et plumes sur le côté du bec blancs ; ensuite une bande transversale cannelle sur la gorge relie le bas des disques et les côtés du cou. Les plumes de cette bande ne sont pas barrées transversalement, elles ont seulement les tiges noires, cette couleur élargie au milieu ou en deux points, qui semblent des amorces de bandes transversales. Bas de la gorge ou haut de la poitrine (jabot),

large tache blanche pure en forme de croissant. Poitrine du même dessin que le haut du dos : plumes cannelle avec grande tache terminale noire et légère bande transversale dans la moitié terminale; les extrémités noires de moins en moins pures, en arrière, de sorte que les plumes du bas de la poitrine n'ont plus que des mouchetures noires à l'extrémité; en même temps, le restant de la plume devient de plus en plus blanche et à la moitié inférieure du corps, la plume est devenue toute blanche, avec des mouchetures noires à l'extrémité et trois à quatre lignes transversales irrégulières étroites de couleur double : cannelle en avant, noir en arrière. Cette disposition donne à la partie inférieure du corps une apparence zébrée, plus claire au milieu du ventre, plus foncée sur les flancs.

Plumes externes allongées des tibias, blanches zébrées des mêmes barres étroites cannelle-noires; fémurs également mais moins nettement; tarses plus clairs, les rayures disparaissant graduellement pour ne plus former que quelques taches pointues ou lignes en forme de V. Doigts blancs à plumes peu fournies.

Ongles et bec noir; iris orange.

Voici les mesures relevées sur le sujet en chair :

Longueur totale, du sommet de la tête à l'extrémité de la queue, cou étiré ... ..	39,2 cm.
Longueur de l'aile pliée... ..	30,7 cm.
Longueur de la queue ... ..	17,7 cm.
Longueur du tarse ... ..	5,3 cm.
Culmen, depuis la cire jusqu'à la pointe du bec, en ligne droite, au compas ... ..	2,0 cm.

Ce Hibou ressemble au *Bubo africanus africanus* TEMM. par le dessin général des plumes, surtout au dos, scapulaires, couvertures des ailes, où il présente les mêmes taches blanches; également par le dessin des rémiges et des rectrices, les barres étroites des plumes des flancs, du ventre, des pattes; la couleur claire du tranchant de l'aile, au poignet, les barres transversales des sous-caudales et des sous-alaires, le croissant noir bordant le disque facial sur les côtés, etc. Le bec est aussi noir que chez *Bubo a. africanus*.

Il en diffère par la coloration générale qui n'est pas à fond blanc, mais à fond brun rouge ou cannelle; les taches et lignes qui ne sont que brun noirâtre chez *Bubo africanus* et franche-

ment noires chez notre sujet. Puis les lignes transversales des flancs, du ventre des sous-caudales et sous-alaires sont doubles : noires en arrière, cannelle en avant, sur fond blanc, tandis qu'elles sont simples, brun plus ou moins foncé, chez *Bubo africanus*. Ensuite les plumes faciales spéciales sous les yeux ne portent aucune trace de lignes transversales comme chez *africanus*; il en est de même de celles de la bande qui sépare le blanc du menton du croissant blanc de la poitrine, qui, tout au plus, présentent des amorces de lignes transversales comme il est dit plus haut.

Ces légères différences ne sont peut-être qu'individuelles, ou bien le résultat de la modification générale de la teinte fondamentale chez ce sujet. La description de REICHENOW, de l'oiseau de Songea, récolté par STIERLING, cité plus loin, semble le prouver.

Quoi qu'il en soit, il est certain que cette forme de plumage à fond roux de rouille est connue chez les deux sous-espèces : *Bubo a. africanus* TEMM. et *Bubo a. cinerascens* (GUÉR.). Voici ce qu'en dit C. VON ERLANGER (2) : « De l'examen de la série de peaux que j'ai devant moi, il résulte qu'il existe deux phases chez chacune des deux formes géographiques de l'Afrique : l'une à fond de couleur brun grisâtre, l'autre à fond de couleur brun rougeâtre. Cette couleur fondamentale brun rougeâtre semble prédominer surtout chez les oiseaux du Sud de l'Afrique. L'exemplaire de loin le plus rougeâtre que j'ai devant moi, et provenant de peaux du Musée royal, fut récolté par STIERLING, près de Songea, Afrique orientale allemande, ♂, 12-IV-1900. Le Prof. REICHENOW a déjà parlé de ce sujet dans son ouvrage « Die Vögel Afrikas » (3).

En effet, le Prof. REICHENOW, à l'article 536, *Bubo maculosus* (VIEILL.) = *Bubo africanus* TEMM., y dit : « Recht abweichend ist ein Vögel von Songea (STIERL.). Kopf und Nacken sind stark roströtlich verwaschen, der übrige Oberkörper schwächer, die Federn des Oberkopfes haben breiten schwarzen Mittelstreif und breite tief rostfarbene Seitensäume, die hellen rundlichen Flecke fehlen ganz; die Gesichtskreise sind rostbräunlich ohne Querwellenzeichnung, Schenkel und Läufe weiss,

(2) C. VON ERLANGER, l. c.

(3) A. REICHENOW, « Die Vögel Afrikas », Bd. I, p. 655.

rostfarben verwaschen, nur erstere mit matter dunkler Wellenzeichnung. »

L'absence de lignes et de dessins transversaux aux plumes du disque facial chez notre sujet du Musée à Bruxelles, le rend semblable, sous ce rapport, à l'oiseau de Songea décrit ci-dessus.

Comme exemples d'individus à phase rouge de la forme *Bubo a. cinerascens*, nous pouvons mentionner les sujets cités par HAWKER (4) : un mâle de *Bubo cinerascens* (GUÉR.) et une femelle de *Bubo abyssinicus* (GUÉR.), capturés par lui à Jifa Uri, 22 janvier 1898. Bien entendu *Bubo abyssinicus*, considéré comme espèce différente par certains auteurs, est la phase rouge de *Bubo cinerascens* — opinion de C. v. ERLANGER (5), de NEUMANN (6), d'OGILVIE-GRANT (7). Puis la citation de W. R. OGILVIE-GRANT (8), qui dit que la forme roussâtre du Grand-duc cendré était nettement commune au sud de Jebel Ahmed-Agha (Nil blanc). Ensuite les deux spécimens capturés en Abyssinie par SCHRADER et un troisième rapporté de Masindi (Unyoro) par D. M. SETH-SMITH, renseignés par HARTERT (9).

En dehors de la femelle roussâtre de HAWKER, dont question ci-dessus, la plupart des oiseaux phase rouge de *Bubo africanus* semblent être des mâles (10). Nous pouvons ajouter que notre sujet de Bruxelles est également un mâle.

Nous accomplissons un agréable devoir en remerciant ici M. le Prof. E. STRESEMANN, ainsi que le Dr. E. HARTERT et M. le Prof. O. NEUMANN, d'avoir bien voulu nous aider dans la détermination de cet intéressant oiseau.

(4) HAWKER, *The Ibis*, 1899, p. 78.

(5) C. v. ERLANGER, l. c.

(6) O. NEUMANN, *Bull. Brit. Orn. Club*, XII, p. 74.

(7) W. R. OGILVIE-GRANT, *The Ibis*, 1902, p. 438.

(8) W. R. OGILVIE-GRANT, l. c.

(9) E. HARTERT, *Nov. Zool.*, 1921, p. 98-99.

(10) O. NEUMANN, l. c.



GOEMAERE, imprimeur du Roi, Bruxelles.